



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement

Question écrite n° 1486

Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, le probleme suivant. Faute de moyens suffisants en postes d'enseignant a la Reunion, les eleves scolarises, notamment en lycee professionnel, ne beneficent pas actuellement de la totalite des heures d'enseignement obligatoires prevues par les textes officiels. Compte tenu du nombre des eleves, la dotation horaire globalisee y est inferieure a celle de toutes les academies de metropole. L'attribution de trente-sept heures supplementaires par annee aux lycees professionnels de la Reunion, dans le cadre des actions en faveur des zones d'education prioritaire, lui parait malheureusement insuffisante. Il lui demande par consequent la creation de postes supplementaires d'enseignant en lycee professionnel pour la rentree 1988. En outre, il attire egalement son attention sur le fait que les eleves des ecoles, des colleges et des lycees connaissent des problemes de locaux, de transport et d'encadrement. Le systeme educatif dans son ensemble manque egalement de documentalistes, de conseillers d'education et de psychologues scolaires. Cette situation n'est pas de nature a faciliter la mise en place d'activites de rattrapage et de remise a niveau, necessaires dans de tres nombreux etablissements de l'ile. Un plan d'envergure et en profondeur est par consequent indispensable. Il lui rappelle en effet que, selon les statistiques de 1982, 81 p 100 des personnes de plus de quinze ans n'ont aucun diplome et que 5 p 100 seulement ont le niveau BEPC Enfin, 11 000 jeunes se presentent chaque annee sur le marche du travail alors que 2 900 emplois seulement sont disponibles. Aussi, afin d'analyser toutes les causes et les graves consequences d'un systeme qui cree chaque annee de nombreux cas sociaux, il lui demande d'envoyer a la Reunion une mission de son ministere, chargee d'organiser en etroite collaboration avec M le recteur, les syndicats du personnel enseignant et les associations de parents d'eleves, des reunions de travail qui permettront d'etablir un calendrier concernant les objectifs a atteindre et les moyens correspondants qu'il conviendrait de mettre en oeuvre, de la maternelle jusqu'au secondaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les moyens prevus pour le second degre public a la rentree 1988 ont ete renforces par trois series de mesures : d'une part, la creation, au budget 1988, de 3 100 emplois de professeurs et de personnels d'encadrement, et 7 000 heures supplementaires annuelles (HSA) destines a faire face a l'evolution demographique, principalement dans les lycees ; d'autre part, l'autorisation exceptionnelle, du 2 fevrier 1988, de notifier 25 000 HSA au-dela de celles initialement inscrites au budget, pour faire face a l'afflux d'eleves plus important que prevu. Tout en prenant acte de cet effort en faveur de la formation des jeunes, le Gouvernement actuel a considere qu'il etait insuffisant. C'est pourquoi un credit supplementaire de 1,2 milliard de francs a ete attribue au ministere de l'education nationale et de la jeunesse et des sports. Ce plan d'urgence, arrete par le conseil des ministres du 1er juin 1988 a ete traduit par le decret d'avance du 10 juin 1988. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : l'un, consistant a attribuer aux academies des dotations globalisees pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (colleges, lycees, lycees professionnels), et qui font l'objet d'une mise en place deconcentree dans les academies ; l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des academies pour repondre aux objectifs nationaux en faveur des

enseignements artistiques, scientifiques et post-baccalaureat. L'academie de la Reunion a ainsi beneficie, au titre de la repartition globalisee, de 103 emplois et au titre de la distribution contractuelle, de 4 emplois de professeurs certifies d'arts plastiques, 5,5 equivalents-emplois pour le developpement des filieres scientifiques et 2 emplois pour les classes post-baccalaureat. Elle a recu en outre 824 HSA au titre des mesures d'urgence precitees concernant l'aménagement des obligations de service des professeurs d'enseignement general de college, et la relance des zones prioritaires. Enfin, compte tenu de la situation particulierement difficile de la Reunion, 14 emplois provisoires ont ete definitivement reconduits a la rentree 1988. et 14 autres ont pu etre degages en sa faveur. L'academie de la Reunion est celle dont le deficit par rapport a la moyenne nationale a ete le plus nettement reduit apres la repartition des moyens effectues par l'administration centrale. S'agissant de la repartition de l'ensemble de ces moyens entre les etablissements, elle appartient au recteur. C'est pourquoi, en ce qui concerne plus specialement les lycees professionnels de la Reunion, il conviendrait de prendre directement l'attache du recteur, seul en mesure de preciser la facon dont il a apprecie la situation de ces etablissements au regard de l'ensemble de son academie, et les consequences qu'il en a tirees lors de la repartition des moyens. Pour le premier degre, la situation de la Reunion jugee encore difficile il y a quelques annees s'est beaucoup amelioree grace aux creations d'emplois (328 postes crees depuis 1980) conjuguees avec la forte baisse demographique enregistree pendant la meme periode (574 eleves de moins, soit 9 p 100 des effectifs). Les progres ont ete particulierement sensibles en maternelles. La totalite des enfants de quatre et cinq ans et 89 p 100 des enfants de trois ans sont scolarises, ce qui place le departement tres pres de la moyenne metropolitaine, dans des classes aux effectifs raisonnables alors que l'on comptait encore 36 eleves par classe en 1980. Dans l'elementaire, ou le nombre des classes tres chargees est aussi en regression (en 1980, 46 p 100 des classes de cours preparatoire et cours elementaire premiere annee ont plus de 25 eleves, en 1987, 29 p 100 seulement), 38 postes d'instituteurs ont ete crees a la rentree 1988, ce qui represente un effort important.

Données clés

Auteur : [M. Virapoull](#) • Jean-Paul

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1486

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2303